



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 5 septembre 2017

### Compte rendu du conseil confédéral

Un conseil confédéral élargi s'est tenu samedi 2 septembre en présence d'une trentaine de militants et responsables de régions, de syndicats et de fédérations (BTP, Docks, Douanes, Groupama, Auto-Moto, DEAL, EDF, Chambre d'Agriculture, etc.) pour discuter de la préparation de la grève et de la manifestation du 12 septembre contre les ordonnances Macron et plus généralement contre toutes les attaques patronales menées contre les travailleurs.

Yvan Hoarau, secrétaire général de notre organisation, a rappelé en détail tous les reculs qu'entendent nous imposer dans les jours qui viennent patrons et gouvernement : Primauté de l'accord d'entreprise sur la branche et le Code du travail ; possibilité pour les patrons des PME d'imposer baisse de salaires, de majoration pour heures supplémentaires à des salariés mis sous pression – 95 % des entreprises de La Réunion impactées par cette loi et où les travailleurs sont les plus exploités – plafonnement des indemnités licenciement, donc droit de licencier à bas coût – remise en cause du « monopole » de représentation des syndicats de travailleurs – réduction du nombre de délégués, suppression des délégués de proximité, seul désormais le périmètre national des entreprises faisant partie d'un groupe pris en compte lors des PSE, ruptures conventionnelles collectives, etc.

Il a aussi indiqué que cette nouvelle attaque n'était qu'une étape dans l'offensive patronale contre les salariés et qu'il faut s'attendre à ce que la situation sociale se détériore encore plus dans la période qui vient.

Un délégué de Saint Pierre a signalé qu'à la Cilam, les DP ont reçu une convocation de la direction pour revoir les classifications. Tentative du patron de passer en force avant même la promulgation des ordonnances pour remettre en cause par un accord d'entreprise un accord de branche. Il a aussi fait part que des militants de syndicats n'appelant pas nationalement à l'action du 12 y appelaient localement. Si certaines directions syndicales renoncent à la lutte, certains de leurs militants ont heureusement toujours à cœur de continuer de défendre les intérêts des travailleurs et ils ont toute leur place à nos côtés.

Deux camarades de l'URE sont intervenus pour rappeler que la politique menée par Macron est dans la droite ligne de celle menée par les gouvernements précédents, une politique au service du patronat qui impose ses exigences. Ces camarades ont expliqué que les cadeaux faits par milliards aux capitalistes (LODEOM, CICE, etc.) ne servent pas à créer des emplois mais à enrichir ceux-ci encore plus. Nos camarades ont rappelé aussi que les patrons sont nos ennemis de classe ; que les travailleurs et les patrons n'ont aucun intérêt commun. Notre rôle, à nous militants, c'est de faire prendre conscience aux travailleurs qu'ils doivent défendre leurs propres revendications ; que salariés du public comme du privé, chômeurs, retraités nous formons une seule et même classe ouvrière.

Il n'y a rien à attendre des palabres patronales et gouvernementales. Nous devons compter que sur nos luttes pour améliorer nos conditions de travail et de vie.

La mobilisation du 12 septembre est plus que jamais indispensable et tous les militants de la CGTR doivent s'y atteler !

### Largen i manque a nou ?

Dans son édition du 2 septembre 2017, le journal le Monde nous annonce que :

**Les 40 principaux groupes cotés à la Bourse de Paris ont réalisé 51,6 milliards d'euros de bénéfices en six mois, soit 25 % de plus qu'un an auparavant.**

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Sur l'ensemble de 2017, le bénéfice global du club des 40 pourrait s'établir entre 90 et 100 milliards d'euros et retrouver son niveau d'avant la crise.

Les dix plus importants profits du CAC 40 en milliards d'euros **au premier semestre 2017** sont :

6,7 SANOFI (médicaments)  
4,3 BNP PARIBAS (banque)  
4,3 TOTAL (produits pétroliers)  
3,3 SAFRAN (armements)  
3,3 AXA (assurances)  
2,4 RENAULT (automobile)  
2,2 CRÉDIT AGRICOLE  
2,1 LVMH (produits de luxe)  
2 L'ORÉAL (produits de luxe)  
2 ARCELORMITTAL (sidérurgie)

Petit calcul : Sachant qu'un salaire de 1800 net correspond à un salaire mensuel brut (+ cotisations patronales) de 3117 €, et à un salaire annuel brut (+ cotisations patronales) de 37 405 €, les 100 milliards de bénéfices du CAC 40 correspondent à la somme nécessaire pour payer 2 673 489 salariés payés à 1800 € net cotisations salariales et patronales comprises, et pourraient donc permettre de résorber immédiatement la moitié du chômage en France !

Et si on supprimait de surcroît toutes les aides, subventions et exonérations d'impôts dont bénéficient le patronat qui se chiffrent par dizaines de milliards, on aurait alors assez d'argent pour en finir définitivement avec le chômage.

### **Grève dans les musées de Stella Matutina et du Volcan**

Alors qu'ils attendaient le paiement de leur reliquat de primes d'ancienneté et d'heures supplémentaires depuis un protocole d'accord de fin de grève datant du 9 janvier 2017, les employés des musées de La Réunion apprenaient par un article du Quotidien que leur ancienne directrice administrative et financière (DAF) en partance dans le cadre d'une rupture conventionnelle, avait vu, sur ordre du président de Région, Didier Robert, son salaire doublé lors de ses trois derniers mois d'activité (de 5400 à 10300 €) lui permettant ainsi d'augmenter son indemnité de rupture et de percevoir par la suite des indemnités chômage majorées.

Écœurés par de telles pratiques, ils se sont mis en grève à 100 % vendredi 1<sup>er</sup> septembre et ont obtenu le jour même gain de cause sur le rappel de salaire et de primes.

Ils ont raison : il faut en finir avec ses emplois de complaisance et rendre justice aux travailleurs !

### **C'est du propre !**

Un des gérants du Garage Poïnama (Renault) à Saint André a voulu réduire de moitié la quantité de savon attribué aux ouvriers pour le lavage de leurs tenues de travail. Il considérait qu'un pack de 25kg par an au lieu de deux était suffisant pour ce besoin, remettant en cause un des acquis de la grève des ouvriers de janvier 2016, une revendication actée aujourd'hui dans les négociations pour l'application de la convention collective Auto-moto.

Nos camarades délégués de l'entreprise ne l'ont pas entendu de cette oreille et sont allés voir l'autre gérant de l'entreprise qui a signé tout de suite le chèque pour l'achat des deux packs.

Ce premier gérant méritait vraiment que les ouvriers lui passent un savon !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68